



# Stop the EU's corporate trade agenda

Seattle to Brussels Network, part of Our World is Not For Sale <http://www.s2bnetwork.org>

A l'attention de :

Mme Catherine Ashton, Commissaire, Direction générale du Commerce  
Mr David.o'sullivan, Directeur général, Direction générale du Commerce  
Mr Julian King, Chef de cabinet, Direction générale du Commerce  
Mr Mauro Petriccione, Directeur, Direction générale du Commerce

Mr Charlie.McCreevy, Commissaire, DG Marché intérieur et services  
Jorgen.Holmquist, Directeur général, DG Marché intérieur et services  
Mr Emil Paulis, Directeur, DG Marché intérieur et services

*Le 26 Mars 2009*

Madame,

Monsieur,

En préparation du G20, beaucoup de responsables européens appellent à la conclusion urgente des négociations engagées dans le cadre du cycle de Doha à l'OMC.

Nous voulons exprimer notre préoccupation car nous constatons qu'aucune mention n'est établie quant au fait que les négociations de Doha concernent la libéralisation et la dérégulation approfondies des services et des opérateurs financiers (dans le cadre des négociations de l'AGCS). De plus, les négociations comportent des demandes pour un accès significatif des produits et des services européens au marché des pays en développement, qui recevront très peu en retour.

Nous souhaiterions davantage d'informations quant à savoir si l'UE envisage de poursuivre la libéralisation de ses services financiers pendant les négociations AGCS à l'OMC, comment l'UE compte entreprendre ces négociations, en particulier avec les pays en développement, et quels sont les arguments qui justifient de continuer à libéraliser les services financiers dans un contexte de crise financière et de manque évident de supervision et de régulation appropriées.

L'information relative aux négociations AGCS sur les services financiers a jusqu'à présent été à peine accessible aux groupes de la société civile alors que les acteurs économiques privés ont eu un accès détaillé à celles ci.

Les négociations et les accords de libéralisation des services, dans l'AGCS comme dans les accords de libre-échange (ALE), montrent de nombreuses contradictions avec le discours officiel actuel prônant le renforcement des régulations. Nous vous exprimons notre préoccupation de voir que les règles de l'AGCS et des ALE qui s'appliquent aux services financiers libéralisés signifient en fait dérégulation.

Par exemple, une complète libéralisation des services financiers signifie que les gouvernements ne peuvent plus imposer de limites à la valeur totale des transactions par les services financiers ou sur les actifs (AGCS, art. XVI), offrant ainsi la possibilité à l'industrie financière de devenir trop grande de sorte qu'elle doit être sauvée par des fonds publics. De même, les demandes faites par l'UE à beaucoup de pays, dont les pays en développement, dans le cadre de l'AGCS, en 2002 et 2005, réclamaient clairement l'élimination de beaucoup de régulations financières spécifiques, dont certaines établies après l'expérience de la crise financière asiatique et

relatives aux réserves de capitaux (1).

Les règles de non-discrimination de l'AGCS et des ALE exigent également que les pays qui ont totalement libéralisé leur secteur financier ne peuvent plus faire de discrimination entre les banques domestiques subventionnées par les capitaux publics ou nationalisées dans le pays hôte (tel que maintenant avec la crise) et les banques qui ne reçoivent pas de fonds publics - ce qui place clairement les banques des pays en développement en situation de désavantage.

L'Accord de Partenariat Economique entre l'UE et les pays du Cariforum risque de fragiliser l'appel de l'UE de lutter contre les paradis fiscaux dans la mesure où 8 des pays membres de la région Cariforum sont des paradis fiscaux d'après l'OCDE, et l'APE propose la libéralisation des comptes courants pour tous les résidents (Article 122), la libéralisation des comptes-capital pour les investisseurs (Article 123), et la libéralisation des services financiers dont les "trust services" (services de fiducie souvent pour éviter les taxes) et les marchés de produits dérivés "over the counter" (hors cote, c'est à dire non contrôlé) (Article 103).

Nous aimerions connaître votre interprétation de "l'Entente sur les engagements en matière de services financiers" de l'AGCS, d'après laquelle l'UE et de nombreux pays industrialisés de l'OMC ont déjà fait des engagements de libéralisation, et qui comprend une clause de non-retour ("standstill") sur la régulation ainsi qu'un engagement à autoriser tout nouveau service financier.

Est-ce que l'interdiction des ventes à découvert par les USA et l'UE est illégale d'après les règles AGCS et l'Entente, dans la mesure où même les découpes prudentielles (Annexe sur les services financiers, Art. 2) n'autorise pas de mesures prudentielles s'ils menacent les engagements de libéralisation ?

Est-ce que les engagements de libéralisation du commerce des produits dérivés hors cote sont cohérents avec l'appel des responsables européens à garantir une régulation appropriée et la supervision de tous les marchés, produits et acteurs financiers ?

Est-ce que les règles de l'AGCS vont continuer à soutenir l'extension dangereuse de l'industrie financière jusqu'à ce qu'elle soit trop grande de sorte qu'elle doit être sauvée par des fonds publics ?

Pour les raisons mentionnées ci dessus, le moment n'est pas approprié pour libéraliser les services financiers à travers des accords de commerce et d'investissement, ni de conclure l'accord de Doha sur la base des négociations actuelles.

Nous espérons que ces préoccupations seront clairement reflétées dans l'agenda de l'UE et lors du G20, dans la partie sur les réformes financières.

Nous apprécierions vos réponses sur ces inquiétudes et ces demandes d'éclaircissement, que ce soit par courrier ou lors d'une réunion. N'hésitez pas à nous contacter pour toute information utile.

Recevez, Madame, Monsieur, l'assurance de notre meilleure considération.

Myriam Vander Stichele

On the behalf of the Seattle to Brussels Network(2)

- (1) Voir par exemple : Négociations AGCS sur les services financiers, M. Vander Stichele, Les demandes de l'UE et leurs implications pour les pays en développement, SOMO, 2006, publié : [http://somo.nl/publications-en/Publication\\_601/at\\_download/fullfile](http://somo.nl/publications-en/Publication_601/at_download/fullfile)
- (2) "Le réseau S2B a pour objectif la critique et la transformation de la politiques commerciale de l'Union européenne et de ses Etats membres, qui à travers la multiplication des accords de libre-échange, recherche aujourd'hui, avant tout, la satisfaction des intérêts des multinationales. S2B est un réseau européen de plus de 70 organisations de toute l'UE : ONG de développement, associations de défense de l'environnement, de protection des droits humains, groupements de femmes et groupements paysans, syndicats, mouvements sociaux ou encore organisations de recherche."